

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

**COMMUNE DE WILLGOTTHEIM**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 07 novembre 2022 à 20h**

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 28.10.2022

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

**Membres présents** : HUCKERT Claudine, STERN Laurent, STERN Marie-Madeleine, KIEFFER Jean-Luc, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, WERLER Christine, CHRIST Fabienne, HERRMANN Charles, WEISS Thierry, RUFFENACH Emmanuel, SPOHN Bruno, WEBER Denis

**Membres absents excusés** : LUTZ Estelle (procuration à Thierry WEISS), LEBERQUIER Fanny (procuration à Fabienne CHRIST)

Désignation du secrétaire de séance : STERN Marie-Madeleine

**1. Plan communal de sauvegarde**

La commune envisage de mettre à jour son plan communal de sauvegarde (PCS) datant de 2017 suite aux dernières évolutions règlementaires. L'association EGEE (association de cadres retraités et bénévoles) l'accompagnera dans la mise à jour et sa mise en place de cette obligation légale. La trame du PCS est déjà faite, il reste à définir l'équipe permettant de le faire vivre.

L'intervention nécessitera 6 à 8 réunions et, pour finir, un exercice de simulation avec pour objectif de se substituer à un événement réel afin de former et d'entraîner les personnes. Il s'agit aussi de tester l'organisation et les procédures dans des conditions réelles.

Le PCS est un document interne d'information sur l'organisation permettant de faire face à une situation d'urgence en complémentarité de l'action des services de secours. Il permet d'agir vite et bien en situation de crise.

En parallèle, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) présente les risques majeurs auxquels les citoyens sont exposés et est à la disposition de toute la population.

Le PCS est le point central de l'organisation des secours. Le maire est le coordinateur de l'opération, il supervise le poste de commandement communal (PCC) en tant que directeur des opérations de secours (DOS).

Sous sa responsabilité, plusieurs rôles sont à attribuer aux élus :

- Responsable des actions communales (RAC)
  - o Responsable logistique
  - o Responsable hébergement et ravitaillement
  - o Responsable communication
  - o Responsable sécurité
- Secrétariat : standard téléphonique + main courante (élus)

L'équipe du PCC est complétée par le service technique, le centre d'accueil, les relations internes et externes, la police municipale, l'évacuation et l'alerte et enfin, les équipes de terrain par cellule (personnel communal et réserve communale).

La documentation du PCS doit contenir :

- Informations générales sur la commune
- Liste des aléas
- Nomenclature des enjeux
- Organisation du PCC
- Nomenclature des moyens (matériels (publics ou privés), humains ...)
- Réserve communale de sécurité civile
- Fiches techniques : missions et actions
- Annuaire de crise

Le PCS documentaire est conservé au format papier en mairie et est composé de :

- Dossier central du PCS
- 4 notices « Cellule terrain » : logistique, hébergement, sécurité, communication
- Dossier « Main courante » et dossier « Standard téléphonique »
- Outils prêts à l'emploi : téléphones (talkies), moyens, documents prêts à remplir...

D'ici Janvier 2023, le PCC sera constitué avec un titulaire et un suppléant pour chaque rôle. L'exercice de simulation devrait avoir lieu en juin 2023.

## **2. Adoption du P.V. du 10.10.2022**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

## **3. Renouvellement du fermage**

Le bail à loyer de terrains communaux signé en 2013 pour une durée de 9 ans arrive à échéance.

Par ce bail, la Commune loue 25 parcelles (environ 18 ha) à 9 exploitants (8 de la commune et un de Schnersheim) aux prix suivants :

- 1 € / are pour les parcelles classées en prés
- 2 € / are pour les parcelles classées en terre, sauf pour les parcelles situées au lieudit Langenacker où le prix est de 2,50 € / are.

Ces fermages rapportent environ 2 500 € par an à la commune. Ils sont réévalués chaque année selon un index dédié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les prix pratiqués,
- Autorise la maire à signer les baux avec les exploitants concernés.

## **4. Décision modificative**

Vu le dépassement de crédits au chapitre 012 (Charges de personnel) en raison notamment de la revalorisation indiciaire et de la nomination stagiaire d'un agent, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante : transfert de 5 000 € du compte 615228 (Entretien et réparation sur autres bâtiments) vers le compte 64118 (Personnel titulaire – Autres indemnités).

## **5. Extinction nocturne de l'éclairage public**

Le passage en LED et l'abaissement nocturne à 30% pratiqué depuis quelques mois ont permis une économie d'énergie de près de 63% au total.

La question de l'extinction totale de l'éclairage public pendant la nuit est actuellement au cœur des débats. Dans notre commune, les drivers installés sur les lampadaires LED risquent une usure prématurée en multipliant les allumages et extinctions (2 cycles au lieu d'un en cas d'extinction totale).

Le fabricant conseille par conséquent de privilégier un abaissement de 100 % plutôt qu'une extinction. Ce paramétrage est possible au niveau de la rue principale et de l'ancien village, bénéficiant de la dernière génération de LED. En revanche, pour les rues équipées avec une ancienne génération de LED (rue des Merles, rue du Meunier, rue des Bouchers, rue du Rittweg et rue du Kochersberg), l'abaissement, et a fortiori l'extinction nocturne, sont techniquement impossibles.

L'économie en cas d'abaissement à 100% la nuit est estimée à 3 € / nuit.

Au vu des contraintes liées à l'extinction totale et des 100 000 € investis pour le passage en LED (72 000 € pour les rues + 28 000 € pour le terrain de foot), le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision précipitée et de maintenir l'abaissement nocturne à 30% pour l'instant. Par ailleurs, une étude sera menée pour évaluer le coût d'adaptation des quartiers ne pouvant être abaissés.

Laurent Stern rappelle également que l'éclairage du clocher et du parking du gymnase est déjà coupé la nuit. Les spots sous les arbres de la rue principale sont complètement éteints. De plus, il précise que la régulation mise en place cet été à l'école fonctionne bien. Le chauffage a été allumé à l'école ce dimanche 6 novembre, veille de la rentrée des vacances de la Toussaint.

## **6. Actualités communales**

Subvention complémentaire pour l'AS Willgottheim (football) :

Du fait du nombre important d'équipes qui utilisent le stade pour les entraînements et les matches, et la pluviométrie abondante ces dernières semaines, le terrain d'honneur est dégradé en cette fin de saison. Il est à noter que le week-end dernier, tous les matchs à domicile ont dû être remis pour préserver le terrain.

La commune a déjà été sollicitée pour remplacer l'herbe du terrain d'honneur par du synthétique. Le budget s'élèverait à 850 000 €, non finançable par la commune.

Par conséquent, le club a cherché un second terrain pour une partie des entraînements afin de préserver le terrain d'honneur de Willgottheim. Ainsi, 9 heures par semaine ont lieu à Saessolsheim. L'entretien de ce second stade génère des surcoûts pour le club, estimés à 5 776 € (eau, électricité, chauffage, tonte privée ...). Par conséquent, l'AS Willgottheim demande à la commune une subvention complémentaire permettant de couvrir ces coûts supplémentaires.

Le conseil municipal souhaite soutenir ce club dynamique qui fait un travail formidable pour les jeunes et consent à un soutien financier supplémentaire.

Madame la Maire propose de reporter le point financier à l'élaboration du budget 2023 et rappelle le soutien financier déjà conséquent à l'ASW : subvention pour le voyage des jeunes joueurs en Italie, prise en charge de frais de la soirée du 14 juillet dont les bénéfices reviennent intégralement au club, et l'entretien du stade qui se monte 15 000 € / an.

Il est rappelé que les autres associations sportives reçoivent une subvention annuelle de 400 € et doivent payer la location du gymnase à la Comcom.

Pour 2023, le club de football a annoncé un nouveau voyage en Espagne cette fois-ci et s'est déjà engagé à organiser à nouveau la soirée du 14 juillet.

### Marché hebdomadaire à Willgottheim :

Le Conseil Municipal a été sollicité pour relancer le marché hebdomadaire le jeudi soir, une semaine sur deux.

Après discussion et rappel des raisons de l'arrêt du marché de Willgottheim en octobre 2021, le Conseil municipal a décidé de ne pas relancer ce projet.

### Commémoration de l'Armistice de 1918

La cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 aura lieu le 11 novembre à 11h sur le parvis de l'église avec les élèves de l'école, la chorale Sainte-Cécile, les sapeurs-pompiers du Kochersberg et Alexandre Gouraud, un jeune du village en uniforme de Poilu.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

Le rendez-vous pour les élus est fixé à 10h45 sur le parvis de l'église.

### Cours de couture

L'association « Comme une parenthèse » proposera des cours de couture à Willgottheim à partir du 28 novembre, à raison d'un cours par mois, à la maison des associations. Une publication Facebook sera faite dans les prochains jours pour communiquer toutes les informations.

### Panneaux photovoltaïques

Madame la Maire informe les élus que l'architecte des bâtiments de France (ABF) a évolué et tolère à présent, sous certaines conditions, les panneaux photovoltaïques noirs.

### Urbanisme / Sécurité

Un riverain a demandé à passer la partie haute de la rue des Tilleuls (le long du relais de poste jusqu'au stop côté rue principale) en sens unique dans le sens de la montée. Vu la faible fréquentation de cet axe, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les sens de circulation.

Par ailleurs, des nuisances sonores liées au petit dos d'âne installé au bout de la rue des Tilleuls vers les champs ont été signalées. Considérant ces nuisances et l'absence d'impact sur la vitesse des véhicules, le conseil municipal est favorable au retrait de cet obstacle en enrobé.